



Section Française

# INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION

## Section Française

« ONG à statuts consultatifs (spécial) auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies,  
à statuts consultatif de l'Organisation des Etats Américains et de l'UNESCO,  
ONG internationale entretenant des relations opérationnelles au sein d'Europol »

“

### IPA France

Fort de Charenton Rue Pierre Curie  
94706 MAISONS ALFORT Cedex

[cni@ipafrance.org](mailto:cni@ipafrance.org)

Président CNI Roland MOREAU

février 2018

## Compte-Rendu de la Commission Nationale Interne (C.N.I)

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National,

Cette commission placée sous ma responsabilité depuis le Conseil National de Lourdes est composée de :

- Nathalie Luszczyk membre du Bureau National (BD 94).
- Anne-Sigrïd Catton (Adhérente rattachée au Secrétariat).
- Pascal Duriez, Président du BD 21.
- Joël Déom, adhérent du BD 57 et ancien vice-président national.

Je dois reconnaître humblement que lorsque j'ai accepté cette commission, je n'avais pas mesuré l'ampleur de la tâche. Pourtant les statuts et le RI de l'IPA France sont comme dans toutes les associations les rails sans lesquels rien ne fonctionnent. Nous devons les respecter, les appliquer et ils ont la voie directrice pour la reconnaissance auprès des autorités de tutelle. Ils permettent au Bureau National et aux Délégations Départementales de s'en référer pour avoir une logique auprès des adhérents.

Merci aux membres de cette commission d'avoir répondu présents lorsque je les ai sollicité pour la composer ainsi que pour le travail effectué malgré les obligations de chacun. Nous avons effectué deux réunions au siège, le reste du travail s'est fait par téléphone ou par internet.

-Nathalie : même si elle n'a pu se joindre à nous pour les réunions en raison de ses obligations professionnelles, elle nous à chaque fois donné un avis éclairé.

-Anne-Sigrïd a pris en charge le dossier des impôts (lourde tâche dans la composition et la recherche des renseignements demandés). Il est à ce jour constitué et déposé auprès de l'administration fiscale. Nous en attendons la réponse.

Pascal, Joël et moi nous nous sommes attachés à l'adaptation des statuts et du RI afin de les rendre plus compréhensibles.

Lors de la 2<sup>ème</sup> réunion, nous avons bénéficié de la présence de la Présidente qui nous a apporté ses connaissances particulièrement sur les statuts internationaux.

La CNI a été sollicitée jusqu'à la fin de son exercice car cette semaine encore elle a dû se prononcer sur une importante question concernant la validation du PV des candidatures aux élections.

Heureusement contrairement à CN de Lourdes pour le CNE de Parent seules deux délégations ont présenté des demandes de modifications statutaires ou règlementaires : le BD 75 et le BD 67. La CNI devait aussi appliquer les décisions prises à Lourdes et les transcrire.

Toutes ces demandes ont été étudiées d'abord par la CNI, puis présentées au Bureau National ; ces deux entités ont émis un avis et seul le Conseil après un vote décidera de l'application ou non. Toutefois pour les statuts, la Préfecture émettra en dernier ressort un avis sur la conformité de nos modifications.

Certains BD m'ont informé qu'ils ne présentaient de demandes de modifications privilégiant les élections. Même si ces dernières sont très importantes pour l'association, les modifications sont nécessaires car sans des bons statuts les élections ne seraient pas possible.

En conclusion, et après notre étude la CNI préconise dans l'avenir un sérieux ménage dans les statuts afin de les alléger et d'avoir un RI plus détaillé, donc plus facile à modifier sans obligation de passer par la Préfecture. Si nous ne modifions que le RI, nous ne devons plus attendre la décision de cette administration pour l'application.

Vous avez pu prendre connaissance des projets en cours, il vous appartient de prendre les décisions adaptées.

Merci très sincèrement à tous les membres de la commission pour leur implication et leur disponibilité.

Roland Moreau